

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴻⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴰⵎ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴻⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴰⵎ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴻⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴰⵎ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2016

(Séance publique)

Le **Lundi 28/03/2016 à 10 heures**, il sera procédé, aux bureaux du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (à la **Direction des Ressources Humaines, Financières et des Systèmes d'Information** à l'adresse : **52 Angle avenue de France Rue Oum Rbii, Agdal Rabat**) à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° **02/2016** (séance publique) relatif au **Elaboration du référentiel des emplois et compétences (REC) et de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration. (Lot unique)**

Le dossier d'appel d'offres peut-être retiré à la Direction des Ressources Humaines, Financières et des Systèmes d'Information, 52 Angle avenue de France Rue Oum Rbii à Agdal, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix Mille (10 000,00) dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Sept Cent Quatre Vingt Mille (780 000,00) dirhams TTC.**

Le contenu, la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (30 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Direction des Ressources Humaines, Financières et des Systèmes d'Information à l'adresse 52 Angle avenue de France Rue Oum Rbii, Agdal ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8, 9 et 10 du règlement de consultation.